

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.2 – Etudes des digues en Gironde

RAPPORT

I - LA SITUATION DES DIGUES EN GIRONDE

La Garonne en Gironde est endiguée sur la quasi-totalité de son cours. Outre les ouvrages anciens de l'agglomération bordelaise, la Garonne en amont a connu durant l'après-guerre de nombreux endiguements destinés à protéger des terres agricoles. De la limite avec le Lot-et-Garonne jusqu'à l'amont de Bordeaux, il existe 69 km de digues, pour un linéaire de cours d'eau de 65 km.

Dans les zones rurales, les ouvrages ont été créés par des associations ou des syndicats de propriétaires, qui ont en charge la gestion des canaux et des clapets qui contrôlent la circulation des eaux dans ces zones d'altitude proche du niveau moyen des eaux. Les digues consistent le plus souvent en un merlon de terre, parfois flanqué d'énrochements. Certaines digues qui avaient été aménagées loin du fleuve se retrouvent aujourd'hui menacées par l'érosion des berges en raison du déplacement latéral du lit de la Garonne.

En raison de la déprise rurale, les syndicats de propriétaires n'ont souvent plus les moyens d'assurer un entretien suffisant ou des travaux de réfection.

II - LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'État a consolidé le dispositif législatif et réglementaire au cours des dernières années pour renforcer la sécurité des ouvrages de protection. La circulaire du 28 mai 1999 relative au recensement des digues et celle du 6 août 2003 relative à l'organisation du contrôle des digues ont abouti à la création d'une base de données nationale (Bardigues) qui est encore en phase d'actualisation.

La consistance des ouvrages, leur état, leur situation administrative et les enjeux des arrières digues sont ainsi connus et sommairement caractérisés. Les digues classées comme intéressant la sécurité publique sont prioritaires pour les interventions.

Le décret du 11 décembre 2007, sur la sécurité des ouvrages hydrauliques, modifiant l'article R 214 du Code de l'environnement, prévoit que les digues d'une hauteur supérieure à 1 mètre et protégeant plus de 10 personnes doivent faire l'objet d'une étude de danger.

III - LE PROJET D'ÉTUDE

La situation des digues en Gironde révèle une complexité

- technique : liée au fonctionnement fluvio-estuarien de la Garonne,
- administrative : certains ouvrages sont orphelins et n'ont plus de maître d'ouvrage opérationnel,
- économique : la restauration des ouvrages nécessite souvent des investissements importants que les collectivités comme les ASA peinent à réunir.

C'est pourquoi, en concertation avec les services du Conseil général de Gironde et du Conseil régional d'Aquitaine, **il est proposé que le Sméag assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude des digues sur l'ensemble de la Garonne en Gironde**, qui fournira un cadre de référence technique et financier pour toutes les interventions futures (*projet d'étude annexe 3.2.1*).

La crue du 24 janvier 2009 sur la Garonne aval a confirmé la nécessité d'engager cette démarche dans les meilleurs délais.

Ce projet est à envisager en relation avec la réalisation en cours d'un référentiel de protection contre les inondations sur l'estuaire de la Gironde. Cette étude est élaborée dans le cadre d'un partenariat entre l'État, le Syndicat mixte de l'estuaire de la Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux et le Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire urbaine de Bordeaux. Elle fournira un modèle hydraulique pour l'estuaire de la mer jusqu'à Latresne, en amont de Bordeaux pour les crues, qui permettra d'évaluer l'impact des modifications ou des créations d'ouvrages sur les lignes d'eau.

L'étude proposée par le Sméag n'irait pas aussi loin en termes de modélisation, mais devrait néanmoins permettre de caractériser le fonctionnement hydraulique de la plaine de Garonne à différents débits de crue débordante. Elle comporterait les points suivants :

- État des digues (localisation, linéaire, dimensions, cotes, état de conservation, végétation) ;
- Comportement des ouvrages et des arrières digues en phase de crue débordante ;
- Analyse des enjeux ;
- Propositions pour l'entretien et la restauration des digues ;
- Modalités de gestion des palus et conciliation des enjeux agricoles et environnementaux.

L'étude comporterait 3 phases :

- 1- Bilan des connaissances et préparation des phases ultérieures – 50 000 €TTC
- 2- Modélisation hydraulique – 80 000 à 100 000 €TTC à préciser lors de la phase 1
- 3- Propositions de gestion – 40 000 €TTC à préciser lors de la phase 1

Ne sera programmée en 2009 que la phase 1, soit 50 000 €TTC.

IV - LE MONTAGE FINANCIER

L'étude sur les digues de la Garonne en Gironde répond à plusieurs orientations du Plan Garonne :

- mesure A1.2 – Mieux connaître globalement la dynamique des crues ;
- mesure A2.2 – Protéger les lieux fortement habités existants ;
- mesure A2.4 – Mettre en œuvre des aménagements visant au ralentissement dynamique ;
- mesure A4.1 – Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrages garants d'une gestion pérenne de la prévention des inondations ;
- mesure A4.2 – Favoriser la réalisation de schémas de prévention des inondations.

C'est pourquoi il est proposé de solliciter des crédits du Feder Aquitain, puisque l'action relève de l'objectif 3-2 « Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine » au travers de son domaine d'intervention 3-2-1 « Développer la culture du risque ».

La participation de l'Etat sera recherchée au travers du fonds Barnier.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Feder Aquitain :	30 %
- Etat fonds Barnier :	40 %
- Sméag :	30 %
Dont	- 10 % Conseil Régional Aquitaine
	- 10 % Conseil Général Gironde
	- 10 % Sméag*, selon la clef de répartition statutaire

** La part Sméag comprenant également les participations statutaires du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Gironde, cela porte leurs taux de financement respectifs à 12 % et 10,9 %.*

V - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'étude sera pilotée par un comité restreint réunissant les partenaires techniques et financiers du projet : DDEA de Gironde, Diren Aquitaine, Conseil Régional Aquitaine, Conseil Général de Gironde. Un comité de pilotage réunissant les acteurs locaux aura en charge de valider les différentes phases des études.

En conclusion, je vous propose

- d'approuver la maîtrise d'ouvrage de cette étude
- de m'autoriser à solliciter les crédits nécessaires à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 - GARONNE BIOLOGIQUE : QUALITÉ ET MILIEUX

3.2 – Etude des digues en Gironde

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques ;

VU la délibération n° D08-02/04-03 du 8 février 2008 approuvant le principe d'une réflexion globale sur les digues de la Garonne en Gironde ;

VU le rapport du Président ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les digues de la Garonne en Gironde.

APPROUVE le plan de financement :

- FEDER Aquitain : 30 %
- Etat fonds Barnier : 40 %
- Sméag : 30 %
 - Dont - 10 % Conseil Régional Aquitaine
 - 10 % Conseil Général Gironde
 - 10 % Sméag*, selon la clef de répartition statutaire

** La part Sméag comprenant également les participations statutaires du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Gironde, cela porte leurs taux de financement respectifs à 12 % et 10,9 %.*

DIT que les crédits correspondants à la 1^{ère} phase sont inscrits au budget primitif 2009.

MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude, notamment les demandes de subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement.